



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60.46.18.84

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 08 avril 2019

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 avril 2019 s'est réuni le lundi 08 avril 2019 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, JAUNET, DIVAY, CORMARY, BOUTOILLE
Messieurs MARVILLE, GROSPIRON, PALMER

ABSENTS EXCUSES :

Madame CARTON (Pouvoir à Madame DIVAY)

Messieurs ROTHER (Pouvoir à Madame JAUNET), GRATTIERI

ABSENTS :

Madame DENIS.

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Françoise DEL RIO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019.

3/ Vote du budget eau et assainissement

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement.

Investissement :

Recettes 4 443 000 = prêts 1 945 000 + subventions 1 700 000 € +affectation des résultats 241 000 € + virement budget fonctionnement 556 000€

Dépenses : 4 443 000 représentent : 4 211 000 pour financer les phases 1 – 2 et 3 des travaux + 24 000 remboursement prêt capital + 190 0 000 frais annexes et remise en état des routes et 17 264 amortissement.

Fonctionnement :

Recettes : 597 000 = 500 000 taxe raccordement + 17 000 amortissement + 80 000 taxe sur l'eau

Dépenses : 26 000 charges + 14000 pour les dépenses imprévues et 556 000 virés à la section investissement

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 556 065 €

Section fonctionnement : 597 264 €

Section investissement : 4 443 182.03 €

Le budget eau et assainissement est voté à l'unanimité.

4/ Questions diverses

❖ Chats errants :

Madame le Maire nous faire part des recherches de Madame Carton concernant les chats sauvages. Une quinzaine sur la commune.

Un contact a été pris avec une association qui, moyennant finance, se chargera de les capturer, de les stériliser et les remettre à l'endroit où ils ont été capturés, ceci afin d'éviter que d'autres chats viennent s'y installer (gestion de territoire).

Le conseil décide de signer un contrat d'une une année pour pouvoir réguler la prolifération des chats .

Le cout de la stérilisation est de **100** euros par animal male et **130** euros par femelle – et la cotisation au contrat est de **785 €**.

❖ Images de vidéo surveillance :

Les gendarmes demandent si nous accepterions que les images de notre vidéo surveillance soient transférées sur les téléphones portables de gendarmes habilités.

Dans un premier temps, ce serait sur leur téléphone personnel puis sur des téléphones pressionnels ensuite.

Ceci pour des raisons d'efficacité et de réactivité lors d'événements (cambriolages etc...)

Avant de prendre une décision, le conseil accepte la proposition de la gendarmerie afin qu'ils viennent exposer précisément leur projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20H45.

Christel JAUNET
Le Maire



C. JAUNET <i>Jaunut</i>	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	